



## NÉGOCIATION ASSURANCE CHÔMAGE : LE NIVELLEMENT PAR LE BAS ?

Lors de la première « vraie » séance de négociation, nous avons eu droit à un exposé des chiffrages très orienté par la direction de l'Unedic : les annexes 4 (intérimaires), 8 et 10 (intermittents du spectacle) ouvrent des droits supérieurs à ceux des autres allocataires, un document pointe que certains demandeurs d'emploi « abusent » en restant précaires plusieurs années...

Le représentant du Medef a même repris l'antienne selon laquelle « l'Unedic n'a pas à financer la politique culturelle de la France ».

Il souhaite aussi mettre à la charge de l'Etat un régime de base de solidarité pour tous les chômeurs, l'assurance chômage intervenant alors comme une complémentaire...

Une offensive du patronat pour se refaire une unité sur le dos des chômeurs, en particulier sur les plus précaires, les intérimaires et les intermittents du spectacle?

A quoi jouent le Medef et la Cgpm ? S'agit-il d'un chantage au cours des négociations sur l'assurance chômage pour obtenir encore plus de cadeaux du gouvernement lors des discussions sur le pacte de responsabilité ?

Les prochaines séances auront lieu les 13 et 27 février et le 13 mars.

Nous appelons les professionnels du spectacle à la plus grande vigilance ! Nous réunissons nos instances en urgence pour décider des moyens de nous faire entendre bruyamment dès la prochaine date de négociation et rappelons les rendez-vous déjà programmés : rendez-vous fédéral dans la manifestation interprofessionnelle du 6 février et Marche pour la Culture du 10 février.

*Paris, le 29/01/2014.*

**Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition** : son site Internet au [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com) - Email : [cgtspectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgtspectacle@fnsac-cgt.com)  
**FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60**